

Le 20 novembre 2025



**CE CALENDRIER TIENT LIEU DE CONVOCATION POUR LES
EPREUVES D'EXAMENS DU M1 - Mention Economie de la Santé**

**Parcours : Management et Evaluation dans les Organisations
de Santé**



EXAMENS SEMESTRE 1 2025 - 2026
Du Lundi 15/12/2025 au Vendredi 19/12/2025
Examens en présentiel

EPREUVE	FORMATION	DATE	HEURES	ENSEIGNANT
UE2 - POLITIQUES ET SYSTEMES DE SANTE 1 Evaluation en Santé	M1 MEOS (13 étudiants)	Lundi 15 décembre 2025	Oraux de 14h à 17h30 (Sujets et ordre de passage distribués le 8/12/25) 314 PEG	Tony FOGLIA
UE1 - POLITIQUES PUBLIQUES Institutions et Politiques Publiques	M1 MEOS (Commun M1 EGT, M1 IPP) (28 étudiants)	Mardi 16 décembre 2025	Écrit de 10 à 12h R05 D/L	Mickaël CLEVENOT
UE2 - POLITIQUES ET SYSTEMES DE SANTE 1 Acteurs et fonctionnement du système de santé	M1 MEOS (13 étudiants)	Mardi 16 décembre 2025	Écrit de 14h à 16h 323 D/L	Tony FOGLIA
UE1 - POLITIQUES PUBLIQUES Fondements des politiques publiques	M1 MEOS (14 étudiants)	Mercredi 17 décembre 2025	Écrit de 9h à 10h30 R02 PEG	Ludovic DESMEDT
UE2 - POLITIQUES ET SYSTEMES DE SANTE 1 Economie de la santé 1 : comportement des acteurs	M1 MEOS (14 étudiants)	Vendredi 19 décembre 2025	Écrit de 10 à 12h R02 PEG	Anne BUTTARD

1. Les étudiants doivent se présenter au moins un quart d'heure avant le début des épreuves.
2. Les candidats doivent présenter leur carte d'étudiant, avec l'hologramme correspondant à jour (2025-2026), à l'entrée de la salle d'examen.
3. L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets ; aucune exception n'est tolérée.
4. Les étudiants devront déposer leurs sacs, trousses et cartables à l'entrée des salles d'examens.
5. Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.
6. Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première demi-heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.
7. Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve.

En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salle d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

La Responsable de la Scolarité

Maud LE BARBANCHON